

## **Lettre ouverte à Mme Nicole Belloubet, garde des Sceaux, ministre de la Justice**

Madame la Garde des Sceaux,

Le Genepi est une association étudiante œuvrant auprès des personnes incarcérées depuis 42 ans. Le 20 septembre 2018, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a annoncé de manière brutale au Genepi le non-renouvellement de la convention qui les liait. Suite à cette décision, ses bénévoles se sont déjà vu refuser l'accès à de nombreux établissements pénitentiaires dans toute la France entraînant un arrêt des activités auprès des personnes incarcérées. Cette décision menace aujourd'hui la raison d'être, le décloisonnement du monde carcéral, et l'existence même du Genepi en remettant en cause son fonctionnement, sa liberté d'expression et son indépendance.

Cette volonté de faire taire une association qui compte plus de 800 jeunes bénévoles nous choque. Elle constitue un très mauvais signal pour encourager l'engagement de la jeunesse dans les associations.

Il apparaît que le Genepi est la cible d'une sanction politique visant à empêcher les étudiants du Genepi d'entrer dans les établissements pénitentiaires, de témoigner de ce qu'ils y voient et d'alerter sur les conditions de détention des personnes qu'ils y rencontrent.

Alors que 37 établissements ont été condamnés par la Cour européenne des droits de l'Homme et la justice française, que la surpopulation carcérale bat des records et que les conditions de vie des personnes détenues se détériorent gravement, il nous semble que le rôle du Genepi est essentiel pour le respect de leur dignité comme pour notre démocratie.

D'autre part, le Genepi est un lieu d'apprentissage citoyen pour la jeunesse. Depuis 42 ans, elle a permis à des dizaines de milliers d'étudiantes et étudiants de se sensibiliser et réfléchir aux problématiques en lien avec les institutions carcérales et judiciaires. Ces jeunes citoyens, formés et engagés, se retrouvent souvent par la suite dans des parcours professionnels qui croisent ceux de nos organisations, universités ou institutions. Parmi eux se trouvent de futurs acteurs et actrices du monde prison-justice, qui reçoivent ainsi une première formation de qualité dans le cadre d'une structure historique et au contact de la réalité du terrain.

Le non-renouvellement de la convention nationale pourrait signer la mort du Genepi tel qu'il existe depuis 42 ans, alors qu'aucun des gouvernements successifs n'a remis en cause l'utilité publique de l'association ni sa liberté d'expression. Sanctionner une association critique qui est un témoin des conditions de détention au sein des prisons françaises est un fait grave et un déni de démocratie.

Nous vous demandons, Madame la Garde des Sceaux, d'intervenir au plus vite pour rétablir la convention nationale liant le Genepi et la direction de l'administration pénitentiaire, car cette convention est indispensable pour le bon déroulement des actions de ces bénévoles auprès des personnes détenues.

Veillez agréer, Madame la Ministre, notre considération distinguée.